



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Points 17 et 18 de l'ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

#### Question de Palestine

#### **Lettre datée du 18 janvier 2008, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Dans le cadre de la séance d'information et du débat public que le Conseil de sécurité doit tenir sur la question du Moyen-Orient le 23 janvier 2008, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les récentes activités terroristes dirigées contre Israël et sur les violations commises à son encontre, ainsi que sur les faits nouveaux qui leur sont liés dans la région.

#### **Situation le long de la Ligne bleue**

En dépit des efforts qui ont été faits pour appliquer les résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité, la situation le long de la Ligne bleue demeure précaire. En outre, au cours de la période considérée, un certain nombre de violations graves ont été commises, ce qui souligne davantage encore la nécessité d'appliquer d'urgence et intégralement la résolution 1701 (2006).

Le 8 janvier, deux roquettes Katioucha ont été tirées sur le nord d'Israël à partir du Sud-Liban. Ces attaques à la roquette se sont produites le même jour qu'une autre attaque terroriste, au cours de laquelle deux soldats de la paix irlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont été blessés par une bombe plantée au bord de la route. Bien que ces attaques aient été condamnées par le Conseil de sécurité dans une déclaration à la presse, ce dont Israël s'est félicité, elles n'en soulignent pas moins la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation tient, à cet égard, à faire part de quatre grandes préoccupations en ce qui concerne l'application de cette résolution.

1. **Embargo sur les armes** : Des armes continuent de passer par la frontière syro-libanaise, en violation de l'embargo. Dans le document d'information que le Gouvernement libanais a présenté au Conseil de sécurité le 20 octobre, il a



d'ailleurs accusé la Syrie de faciliter le transfert d'armes. Cela est très inquiétant pour la sécurité internationale, comme en témoignent les récentes déclarations du Président du Conseil et le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006).

2. **Réarmement du Hezbollah** : En outre, certaines des armes en question sont dirigées vers des zones situées au sud du Litani, où le Hezbollah réarmé maintient une formidable présence.

3. **Sort des deux soldats israéliens enlevés** : Udi Goldwater et Eldad Regev, qui ont été enlevés le 12 juillet 2006 par le Hezbollah, sont toujours retenus par leurs ravisseurs : rien n'indique qu'ils sont encore en vie et la Croix-Rouge n'a pas été autorisée à leur rendre visite. Dans la résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité demande explicitement la libération immédiate et sans condition de ces deux soldats, et ma délégation engage le Conseil à faire appliquer cette disposition sans délai.

4. **Démarcation de la Ligne bleue** : L'incident survenu le 7 janvier dans la zone de Halta, au cours duquel des soldats israéliens ont arrêté un suspect libanais qui avait traversé la Ligne bleue, rappelle l'importance qui s'attache à la démarcation de cette ligne. Israël a remis le suspect aux autorités libanaises après une courte enquête. Nous espérons que la démarcation de la Ligne, ainsi que la mise en place de signaux d'avertissement permettront d'éviter de futurs incidents.

#### **Situation dans la bande de Gaza**

Les négociations entre Israël et les Palestiniens, qui se poursuivaient encore lundi dernier, ont été accueillies par une recrudescence de la violence et des activités terroristes, en particulier de la part des terroristes du Hamas, qui contrôlent la bande de Gaza.

La brutalité du Hamas se manifeste, non seulement dans ses attaques contre Israël, mais aussi dans le traitement cynique qu'il réserve aux convois et aux couloirs humanitaires, notamment en introduisant subrepticement des matières explosives sur les camions acheminant les secours humanitaires et en tirant des roquettes sur les points de passage frontaliers. Alors qu'Israël s'emploie à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, les terroristes palestiniens font tout ce qu'ils peuvent pour contrecarrer ces efforts et provoquer des réactions de sa part. Témoigne nettement du contraste marqué entre les efforts humanitaires d'Israël et ceux du Hamas le fait qu'en juin 2007, Israël a permis à plus de 9 000 Palestiniens d'entrer en Israël pour y recevoir un traitement médical, alors que, dans le même temps, le Hamas lançait plus de 1 500 roquettes et obus de mortier.

Les États ayant la responsabilité de protéger leurs citoyens, Israël continuera d'assurer sa propre défense, conformément au droit que lui confère l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il mène ses opérations antiterroristes dans le respect des règles applicables du droit international et, en particulier, du droit humanitaire international.

Au cours, en particulier, de la période à l'examen, qui va du 23 décembre 2007 à ce jour, environ 300 roquettes Qassam et obus de mortier ont été tirés par les terroristes palestiniens depuis la bande de Gaza. La plupart des roquettes sont tombées sur la localité de Sdérot, située au sud d'Israël, dont la population civile est

ainsi soumise de façon indiscriminée à des attaques insensées et violentes n'ayant d'autre but que de semer le chaos.

Selon une étude que le Centre israélien des études de la terreur et de la guerre (Natal) a publiée récemment, depuis 2001, année où des roquettes ont commencé à être tirées depuis Gaza, 28 % des adultes et 30 % des enfants de Sdérot souffrent de stress post-traumatique. De plus, 75 à 94 % de tous les enfants de Sdérot âgés de 4 à 18 ans présentent des symptômes de ce type de stress, tels que des troubles du sommeil et de la concentration mentale.

Le 7 janvier 2008, six roquettes Qassam et huit obus de mortier ont été tirés sur Sdérot. Une des roquettes a touché une maison et blessé un garçon de 17 ans. Dans le courant de la même journée, deux terroristes palestiniens qui avaient l'air d'un couple et se tenaient par la main ont ouvert le feu sur des soldats des Forces de défense israéliennes au passage de Erez. La bombe que transportait la femme a explosé après avoir été déclenchée par le tir ou par la femme elle-même.

Le 10 janvier, des terroristes palestiniens ont tiré cinq autres roquettes Qassam sur Israël, dont une a touché une maison de Sdérot. Ces roquettes ont fait quatre blessés, dont une fille de 17 ans, qui a reçu des éclats d'obus, et un garçon, qui a été blessé alors qu'il tentait de se mettre à l'abri.

Le 15 janvier, en l'espace de 24 heures, plus de 100 roquettes et obus de mortier ont été tirés sur les villes de Sdérot et Ashkelon. Le même jour, un bénévole équatorien de 20 ans a été pris pour cible et tué par un tireur isolé du Hamas qui le visait depuis Gaza alors qu'il travaillait dans les champs du kibboutz Ein Hashlosha. Le fait qu'un civil ait été délibérément attaqué à l'aide d'armes de précision témoigne de l'escalade des activités terroristes du Hamas, qui ne se contente plus de lancer aveuglément des roquettes.

Au cours des jours qui ont suivi, les 16 et 17 janvier, une dizaine de civils israéliens ont été blessés par 50 roquettes Qassam et 30 obus de mortier tirés depuis Gaza. À Sdérot, la sirène d'alarme a retenti plus de 14 fois. De plus, une roquette Grad Katioucha a été découverte près d'un quartier résidentiel d'Ashkelon.

Les terroristes du Hamas tiennent toujours en otage le caporal Gilad Shalit, qui est en captivité depuis 20 mois. La Croix-Rouge et d'autres organismes humanitaires n'ont pas été autorisés à lui rendre visite et à s'assurer de son état de santé. Ce refus de faire la lumière sur l'état de santé du caporal Shalit est très préoccupant.

Tout au long du mois, des terroristes palestiniens ont continué d'introduire illégalement des armes, de l'argent et des munitions à Gaza, y compris par la frontière sud. Pour transporter les armes, les terroristes ont emprunté des tunnels souterrains très profonds.

Le 29 décembre 2007, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté en Cisjordanie un camion qui se dirigeait vers Gaza avec, à son bord, 6,5 tonnes de nitrate de potassium dissimulées dans des sacs censés contenir du sucre. Le nitrate de potassium sert à fabriquer des explosifs et à propulser les roquettes utilisées par les terroristes dans la bande de Gaza. Le 15 janvier, les services de sécurité israéliens sont parvenus également à empêcher l'introduction clandestine, dans la bande de Gaza, de produits chimiques servant à fabriquer des explosifs en découvrant au point de passage de Kerem Shalom, deux tonnes de ces produits,

présentés de façon à passer pour des fournitures humanitaires, soit une quantité suffisante pour fabriquer 500 roquettes.

Après le retour de pèlerins palestiniens dans la bande de Gaza, Israël a constaté que les terroristes du Hamas en avaient profité pour y introduire clandestinement 100 millions de dollars. Les centaines d'habitants de Gaza qui revenaient d'un pèlerinage à La Mecque avaient été autorisés à rentrer directement chez eux en passant par l'Égypte, contrairement à ce qui avait été convenu précédemment avec Israël. Le Hamas a utilisé les fonds en question pour acheter de nouvelles armes et munitions et financer sa campagne terroriste contre Israël. Ce trafic de devises fait ressortir qu'il importe d'assurer la sécurité aux points de passage frontaliers, comme le préconise notamment la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

### **Situation en Cisjordanie**

Là aussi, les Palestiniens ont continué à commettre des actes de violence.

Le 28 décembre 2007, des terroristes palestiniens ont fait feu depuis une voiture sur trois personnes qui se déplaçaient à pied et en ont tué deux, le caporal Ahikam Amihai et le sergent David Rubin, deux soldats des Forces de défense israéliennes qui n'étaient pas en service. La troisième personne, qui était une femme, a réussi à se cacher pendant l'attaque et a dû être soignée ultérieurement parce qu'elle était en état de choc.

Le 17 janvier 2008, des terroristes palestiniens ont tiré sur des Israéliens à Beit Hadassah, à Hébron. Sur les 15 balles qui ont été tirées, 2 ont traversé les murs d'habitation et 1 autre a touché le terrain de jeu d'une garderie d'enfants.

Il est évident que le terrorisme palestinien constitue le principal obstacle à la paix et à la sécurité dans la région. Israël a fait preuve de sa volonté de faire progresser le processus bilatéral et de poursuivre les négociations. Il faut maintenant que l'Autorité palestinienne mette un terme à la violence et au terrorisme visant Israël, comme cela lui incombe en vertu de la Feuille de route, pour qu'un accord final puisse être conclu. Il faut également que tous les États de la région s'abstiennent d'apporter quelque forme d'appui ou d'aide que ce soit aux organisations terroristes, comme il est prescrit dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité, à la séance d'information qui est prévue le 23 janvier 2008.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Daniel Carmon